



Extract of UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Projet-de-loi-deontologie-a>

Projet de loi déontologie à nouveau à l'ordre du jour

- CSFP-CCFP - CCFP (Conseil Commun de la Fonction Publique) -



Publication date: mercredi 20 mai 2015

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Le 30ème anniversaire de la loi de 83 devait donner lieu à des modifications importantes du statut général en préservant l'équilibre des obligations et des droits des agents. De report en report, le Parlement devrait l'examiner à l'automne. Le gouvernement présentait des modifications au CCFP sans préserver le projet initial.

Le projet de loi présenté en mai 2013 avait été adopté par une quasi unanimité des organisations syndicales du CCFP. Cela n'a pas été le cas de la version 2015...

Le gouvernement a souhaité simplifier le projet initial pour en réduire la durée de l'examen au Parlement, condition impérative selon lui, pour qu'il soit examiné à l'automne.

La lettre rectificative adressée au Parlement réduit de façon importante le nombre des articles renvoyant une partie de son contenu à l'adoption d'ordonnances par le gouvernement. L'UNSA conteste la méthode et particulièrement des libellés larges des sujets pouvant être traités de cette façon dérogatoire, notamment l'ensemble des positions statutaires et des règles de mobilité. L'amendement qu'elle a déposé pour supprimer ce moyen a été voté à l'unanimité des organisations syndicales mais rejeté par la ministre.

Le projet de loi est alourdi d'obligations imposées, selon la DGAFP, par la loi sur la Transparence de la vie publique (TVP) alors même qu'en 2013, on nous avait expliqué qu'elle ne pourrait s'appliquer aux agents publics. Le texte s'enrichit de nouvelles obligations qui se surajoutent aux devoirs actuels sans que jamais la loi TVP n'ait été examinée par le CCFP. C'est pour l'UNSA un manquement.

La ministre s'est engagée à mettre fin à l'intérim dans la FPE et dans la FPT, à repousser de deux ans la date d'application de la loi sur la déprécarisation des ANT, de traduire dans la loi les moyens pour la formation des élus aux CHSCT. Ces annonces sont positives.

Mais, le forcing sur la la loi TVP(a contrario des engagements de 2013) ajouté au refus par l'administration de prendre en compte des amendements votés à l'unanimité des organisations a amené l'UNSA à s'abstenir sur le texte présenté.